

Décision n° 05/2026

Nous, Christian MUSIAL, Président du Centre Communal d'Action Sociale de LEFOREST,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la Délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale N° A-1-1 en date du 13 février 2024, autorisant Monsieur le Président, ou en cas d'absence sa Vice-Présidente, à prendre toute décision concernant la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant et la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable,

Vu le décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 relatif aux résidences autonomie et portant diverses dispositions relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées,

Considérant la volonté de proposer une activité d'ergothérapie assistée par un animal au résident de la Résidence Autonomie Léon BLUM,

Considérant la proposition avantageuse de la société Madame Caroline HARDUIN, « ErgoPaws », entreprise individuelle (EI) dont le siège social est situé au 26 rue du Château de la Motte, 62127 MAGNICOURT

DECIDONS

Article 1 : d'autoriser la passation du contrat relatif à deux programmes « CaniQuilibre » avec la société Madame Caroline HARDUIN, « ErgoPaws », sise 26 rue du Château de la Motte, 62127 MAGNICOURT, SIRET n° 992 370 767 00012, pour un montant unitaire de 1 700 € H.T soit 3 400 € H.T au total.

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois suivant sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Article 3 : Madame la Directrice du Centre Communal d'Action Sociale et Monsieur le Comptable du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

A Leforest, le 27 janvier 2026
Le Président du C.C.A.S



Christian MUSIAL